

**Assemblée générale**

Distr. générale  
28 août 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-troisième session**

Point 72 de l'ordre du jour provisoire\*

**Désarmement général et complet****Lettre datée du 26 août 1998, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Brésil auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration politique faisant des pays du Mercosur ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix (voir annexe). Le document a été signé par les présidents des États membres du Mercosur, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, ainsi que les pays associés, la Bolivie et le Chili, lors du sommet tenu à Ushuaia (Argentine), le 24 juillet 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent du Brésil auprès  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Celso L. N. Amorim

---

\* A/53/150.

## Annexe

[Original : espagnol]

### **Déclaration politique faisant des États du Mercosur ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix**

Les Gouvernements de la République argentine, de la République de Bolivie, de la République fédérative du Brésil, de la République du Chili, de la République du Paraguay et de la République orientale de l'Uruguay,

Convaincus que la paix est ce que souhaitent le plus leurs peuples, qu'elle constitue la base du développement de l'humanité et est la condition essentielle de l'existence et du maintien du MERCOSUR,

Proclamant leur attachement aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Charte de l'Organisation des États américains,

Réaffirmant que le respect strict de ces principes et objectifs ainsi que le renforcement de la démocratie représentative, le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales, le progrès social et la protection de l'environnement sont des éléments fondamentaux pour consolider la paix et la sécurité dans la région,

Tenant compte du fait que l'avancement des processus d'intégration les concernant a contribué efficacement à créer l'actuel climat de confiance et de coopération croissantes,

Convaincus qu'un régime de sécurité efficace est un élément essentiel pour le développement de leurs peuples,

Rappelant la décision prise en vue de l'adoption par l'Assemblée générale de l'OEA en 1991 de l'Engagement de Santiago tendant à lancer un processus de consultations sur la sécurité dans l'hémisphère compte tenu des nouvelles circonstances à l'échelle mondiale et régionale,

Réaffirmant que la Déclaration de Santiago de 1995 et la Déclaration de San Salvador de 1998 sur les mesures visant à créer un climat de confiance et de sécurité s'appliquent pleinement et qu'il faut poursuivre le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région,

Soulignant que les parties ont adopté diverses mesures pour encourager une réaction commune face à la menace de prolifération des armements, contribuant ainsi à renforcer le sentiment que la région est unie dans la coopération et à l'abri des risques d'une course aux armements, laquelle n'a pas de justification dans un contexte d'intégration,

Réaffirmant qu'ils appuient pleinement le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et exprimant leur satisfaction de ce que cet instrument soit pleinement en vigueur sur leurs territoires,

Réaffirmant que l'Accord de Mendoza sur l'interdiction complète des armes chimiques et biologiques de 1991 est pleinement en vigueur,

Rappelant que le Mercosur relève d'un processus ouvert aux autres États de la région qui appuient les principes susmentionnés,

Sont convenus de :

1. Déclarer que les pays du Mercosur, ainsi que la Bolivie et le Chili, constitueront désormais une zone de paix exempte d'armes de destruction massive;

2. Affirmer que la paix est un élément essentiel pour la continuité et le développement du processus d'intégration du Mercosur;
3. Renforcer les mécanismes de consultation et de coopération entre eux sur les questions de sécurité et de défense, promouvoir leur coordination progressive et progresser dans la coopération dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité et encourager leur application;
4. Appuyer dans les instances internationales pertinentes la pleine application et l'amélioration des instruments et mécanismes de non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive;
5. Joindre leurs efforts dans les instances internationales pertinentes pour progresser, dans le cadre d'un processus graduel et systématique, dans le renforcement des accords internationaux visant à réaliser l'objectif de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous leurs aspects;
6. Progresser vers la consécration du Mercosur, de la Bolivie et du Chili comme zone exempte de mines terrestres antipersonnel et s'efforcer d'étendre cette zone à l'ensemble de l'hémisphère occidental;
7. Réaffirmer leur engagement d'élargir et de structurer les informations qu'ils fournissent pour inclusion dans le Registre des armes classiques de l'ONU et établir une méthodologie uniforme pour donner des renseignements sur les dépenses militaires afin d'augmenter la transparence et d'accroître la confiance en la matière;
8. Appuyer les travaux de la Commission de la sécurité hémisphérique de l'Organisation des États américains, en particulier pour ce qui est du respect du mandat qui a été recommandé dans le Plan d'action du deuxième Sommet des Amériques;
9. Stimuler la coopération entre eux aux fins de l'utilisation exclusivement pacifique et dans des conditions de sécurité de l'énergie nucléaire ainsi que de la science et de la technologie spatiales;
10. Transmettre le texte de la présente déclaration aux Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains et les prier de le faire distribuer comme document officiel de ces organisations.

Fait à Ushuaia (République argentine), le 24 juillet 1998.

Le Président de la République argentine  
(*Signé*) Carlos Saul **Menem**

Le Président de la République fédérative du Brésil  
(*Signé*) Fernando H. **Cardoso**

Le Président de la République du Paraguay  
(*Signé*) Juan Carlos **Wasmosy**

Le Président de la République orientale de l'Uruguay  
(*Signé*) Julio Maria **Sanguinetti**

Le Président de la République de Bolivie  
(*Signé*) Hugo **Banzer**

Le Président de la République du Chili  
(*Signé*) Eduardo Frei **Ruiz-Tagle**